

Informations de base	
2023/2973(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les priorités de l'Union européenne pour la 68e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies Subject 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BIEDROŃ Robert (S&D)	12/10/2023
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Justice et consommateurs	DALLI Helena	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/02/2024	Débat en plénière		
08/02/2024	Décision du Parlement	T9-0074/2024	Résumé
08/02/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2973(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/13646

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0091/2024	30/01/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0074/2024	08/02/2024	Résumé

Résolution sur les priorités de l'Union européenne pour la 68e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies

2023/2973(RSP) - 08/02/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les priorités de l'Union européenne pour la 68e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies.

La résolution indique que l'UE doit reconnaître sa responsabilité **d'inclure des perspectives de genre dans tous les domaines de ses politiques extérieures**, tels que la coopération au développement, l'aide humanitaire, le commerce, l'agriculture, le climat et la migration, afin d'avoir un impact sur l'éradication de la pauvreté féminine dans le monde.

Les progrès réalisés ces dernières années dans l'UE en matière d'autonomisation des femmes et de promotion d'une société égalitaire, avec des initiatives telles que des procédures de recrutement transparentes dans les entreprises ou la transparence des salaires, doivent être renforcés car ils sont essentiels pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui est particulièrement important en temps de crise.

Parmi les principales recommandations adressées au Conseil, le Parlement a souligné la nécessité de :

- garantir la pleine **participation du Parlement** et de sa commission des droits de la femme et de l'égalité des genres au processus de prise de décision sur la position de l'UE lors de la 68e session de la commission de la condition des femmes des Nations unies, afin de garantir que le Parlement dispose d'informations adéquates et opportunes et qu'il ait accès au document exposant la position de l'UE avant les négociations;
- demander à tous les États membres des Nations unies, ainsi qu'à l'UE, de garantir un **financement** adéquat d'ONU Femmes;
- veiller à ce que l'UE montre l'exemple et fasse preuve d'un leadership fort, tout en adoptant une position unifiée sur l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité et de la réalisation de l'égalité entre les sexes dans le monde entier;
- garantir l'égalité des chances dans **l'éducation, sur le marché du travail, ainsi que dans la prise de décision politique et économique**, avec un accès égal aux services économiques et financiers;
- s'attaquer aux multiples causes systémiques de la **pauvreté** des femmes dans le monde, telles que la surreprésentation des femmes dans les emplois mal rémunérés, précaires et à temps partiel, les interruptions de carrière des femmes pour s'occuper des enfants et d'autres membres de la famille, le manque d'accès aux marchés du travail et à l'emploi, l'écart de rémunération et de pension entre les hommes et les femmes, ainsi que la sous-représentation des femmes dans la prise de décision politique et économique;
- combattre les **pratiques traditionnelles néfastes** telles que les mariages d'enfants et les mariages forcés, ainsi que les mutilations génitales féminines;
- prendre des mesures pour empêcher les filles de manquer l'école pendant leurs règles en améliorant l'assainissement de l'eau, les services d'hygiène et les installations d'hygiène menstruelle dans les locaux scolaires et en s'attaquant à la pauvreté liée à la menstruation;
- veiller à ce que des actions concrètes et des **engagements budgétaires adéquats** soient inclus dans les futurs stratégies, programmes et initiatives politiques de l'UE afin de s'attaquer aux différents aspects et causes de la pauvreté des femmes, comme indiqué dans la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- reconnaître que la **pauvreté énergétique** touche les femmes de manière disproportionnée et proposer des mesures spécifiques pour soutenir celles qui se trouvent dans des situations vulnérables;
- garantir l'accès à la **santé** et aux droits sexuels et reproductifs, y compris à une éducation sexuelle et relationnelle complète et adaptée à l'âge de chacun, à une contraception moderne et abordable, à des soins d'avortement sûrs et légaux et à d'autres services de santé et de droits sexuels et reproductifs, tels que des services de santé maternelle de qualité;
- renforcer et soutenir les organisations de la société civile et les ONG qui soutiennent les droits des femmes et leur autonomisation;
- s'engager à progresser vers une politique étrangère, de sécurité et de développement féministe qui comporte une vision de transformation du genre et à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un élément central de leurs actions extérieures et de leurs priorités;

- prendre en compte la nécessité de renforcer l'intégration de la dimension de genre et d'utiliser plus efficacement les principes de la **budgetisation sensible au genre**, également dans les politiques extérieures de l'UE, afin de lutter contre l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le monde entier;
- mettre pleinement en œuvre le **troisième plan d'action** de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes et veiller à ce que 85% de toutes les nouvelles actions menées dans le cadre des relations extérieures d'ici à 2025 contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes.